



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/556
11 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Point 56 k) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense

Note du Secrétaire général

Comme suite à la résolution 44/116 P de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1989, l'Union des Républiques socialistes soviétiques a transmis une communication datée du 7 septembre 1990, dont le texte est reproduit en annexe à la présente note.

59.

ANNEXE

Renseignements reçus des Etats

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]
[7 septembre 1990]

1. L'Union soviétique est convaincue que la fin de la "guerre froide" et l'avènement d'une période de paix qualitativement nouvelle dans les relations internationales supposent que l'on conçoive la sécurité autrement, en la fondant non pas sur la multiplication des armements, mais sur leur réduction systématique et que l'on utilise des moyens exclusivement politiques pour régler les différends qui surgissent entre les membres de la communauté internationale. Le bon déroulement de ce processus dépendra du degré de cohérence avec lequel les Etats apporteront les modifications voulues à leur politique de sécurité. Par ailleurs, dans la conjoncture actuelle, l'intelligibilité et la prévisibilité des objectifs et intentions politiques et militaires des Etats et de leurs alliés importent plus encore. C'est dans les doctrines militaires des Etats que ces objectifs et intentions trouvent leur expression la plus concise. Voilà pourquoi l'examen de ces doctrines revêt aujourd'hui une importance particulière.
2. L'Union soviétique a élaboré et adopté en 1987 une nouvelle doctrine militaire de caractère défensif. Celle-ci consiste en un ensemble de principes fondamentaux officiellement arrêtés en ce qui concerne l'organisation militaire et les moyens de prévenir la guerre, de planifier la défense du pays, de préparer les forces armées soviétiques à repousser une agression et de défendre militairement l'Etat.
3. On distingue dans la doctrine militaire soviétique deux aspects foncièrement interdépendants - l'un politique et l'autre technico-militaire.
4. Le contenu politique de cette doctrine s'articule autour des principes fondamentaux suivants :
 - L'URSS ne lie ni son présent ni son avenir au règlement de problèmes internationaux par des moyens militaires. Elle rejette résolument la guerre en tant que moyen de règlement des différends entre Etats, qu'ils soient d'ordre économique, politique, idéologique ou de toute autre nature. Les contentieux internationaux doivent être réglés par la voie pacifique et par des moyens politiques. La guerre, en tant que moyen de réaliser des objectifs politiques, est de nos jours complètement dépassée; elle est devenue inacceptable, intolérable.
 - L'Union soviétique considère le maintien de la paix comme une valeur suprême, universelle. Jamais, quelles que soient les circonstances, elle ne prendra l'initiative d'une action militaire contre un autre Etat; elle n'aura, de façon générale, jamais recours à la force à moins de devenir elle-même la cible d'une agression ou d'une attaque armée. Jamais elle ne recourra en premier à l'arme nucléaire.

/...

- L'URSS ne menace ni n'a l'intention d'attaquer personne, elle ne nourrit de revendications territoriales à l'égard d'aucun Etat et ne considère aucun peuple comme son ennemi. Bien au contraire, nous sommes prêts à établir avec tous les pays du monde des relations fondées sur la prise en compte des intérêts de toutes les parties, la sécurité et la coexistence pacifique.
- L'URSS conçoit sa propre sécurité dans le cadre d'un système de sécurité générale dont bénéficieraient également toutes les nations et la considère liée à l'arrêt de la course aux armements et à la réalisation d'un véritable désarmement. Nous n'avons pas pour dessein de porter atteinte à la sécurité de qui que ce soit. Nous nous conformons et continuerons de nous conformer strictement à toutes les obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies, des traités multilatéraux et bilatéraux, des accords conclus entre pays et des normes généralement reconnues qui régissent les relations internationales.
- L'organisation et la préparation des forces armées soviétiques dépendent de la façon dont on parviendra à écarter le danger de guerre. Puisque le quasi-équilibre militaire actuel reste pour l'instant un facteur décisif empêchant la guerre, l'URSS s'efforcera de le maintenir à un niveau d'armement aussi bas que possible. Elle ne recherche pas la suprématie militaire et considère la réduction réciproque des armements comme un devoir historique.

5. L'aspect technico-militaire de la doctrine militaire soviétique se fonde sur les principes politiques susmentionnés et englobe la question de l'organisation de la défense, de l'équipement des forces armées, des moyens de repousser une agression éventuelle et de l'entraînement des troupes.

6. L'Union soviétique ne s'est pas contentée de proclamer une doctrine militaire axée sur la défense : elle l'a aussi mise en pratique. Ainsi, elle a modifié la composition et la structure de ses forces armées et l'ensemble de son organisation militaire, fondée dorénavant sur le principe du maintien d'un niveau d'armement raisonnable, suffisant pour assurer sa défense.

7. Concernant les armements stratégiques offensifs, ce principe se traduit par un équilibre approximatif entre l'URSS et les Etats-Unis. La structure des arsenaux respectifs peut être différente mais leur puissance doit être comparable quel que soit le niveau de réduction atteint.

8. Tels sont les principes qui guident l'Union soviétique dans les négociations avec les Etats-Unis visant à la réduction des armements stratégiques offensifs; elle est disposée à convenir ensuite de nouvelles réductions plus draconiennes encore.

9. Concernant les forces armées classiques, par "niveau suffisant pour assurer la défense" nous voulons dire que les troupes et les équipements en question doivent suffire pour repousser une agression éventuelle mais non pour passer à l'attaque ou mener des opérations offensives de grande envergure. Il faut pour cela donner aux forces armées un caractère non offensif, limiter les effectifs de troupes de choc,

/...

restructurer et redéployer certaines unités en fonction des besoins de la défense, produire moins d'armements, réduire les dépenses militaires et, de façon générale, mettre un frein à toutes les activités de type militaire.

10. L'Union soviétique donne suite à la décision, qu'elle a annoncée en 1988 à la tribune de l'Organisation des Nations Unies, de réduire unilatéralement ses effectifs militaires et ses armements. Conformément à cette décision, d'ici à 1991, les forces armées de l'URSS seront réduites de 500 000 hommes, 10 000 chars, 8 500 pièces d'artillerie et 820 avions de combat.

11. Mettant à exécution les dispositions du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire, l'Union soviétique a dès maintenant éliminé en totalité les missiles de courte portée et elle est en train de détruire ses missiles de portée intermédiaire. En même temps, l'URSS prend l'initiative unilatérale d'évacuer les territoires des autres pays membres du Traité de Varsovie une quantité importante de charges nucléaires tactiques et propose d'engager des négociations distinctes sur l'armement nucléaire tactique en Europe.

12. Parallèlement à la réduction des forces armées et des armements, la structure des forces armées soviétiques est réformée dans un esprit défensif. Il est procédé à une réduction du nombre de régions militaires, d'armées et de divisions interarmes. La corrélation entre moyens offensifs et moyens défensifs est modifiée au bénéfice de ces derniers. Des groupes mobiles tactiques ont été éliminés.

13. La formation dispensée dans les écoles militaires soviétiques change de caractère. Elle devient plus ouverte : on procède à des échanges de données d'expérience en matière d'organisation des études non seulement avec les armées des pays alliés et neutres, mais aussi avec les représentants des armées des Etats de l'OTAN. L'Union soviétique reconnaît clairement l'utilité d'élargir et d'approfondir les rapports humains dans le domaine militaire, les contacts entre soldats, officiers et généraux des différentes armées, ce qui leur permettra de mieux se connaître les uns les autres et d'éliminer les stratifications idéologiques du temps de la "guerre froide".

14. Les grandes manoeuvres sont désormais moins fréquentes. L'Union soviétique est favorable à l'adoption de mesures générales tendant à limiter l'ampleur des activités militaires et invite les Etats à s'abstenir d'exercices dont l'envergure se distingue difficilement d'un déploiement de troupes effectif.

15. Durant les années 1989 et 1990, le volume de la production militaire est tombé en URSS de près de 20 %. En 1990, les dépenses engagées au titre de la défense se sont élevées à 71 milliards de roubles, soit une diminution de 8,2 % par rapport à 1989.

16. Le cours des événements crée les conditions nécessaires à l'élimination des blocs, à la fin de la division des Etats en camps ennemis. Il répond à l'intérêt des peuples, qui est de vivre en harmonie les uns avec les autres, sans barrières artificielles ni hostilité d'ordre idéologique. En conséquence, l'Union soviétique et ses alliés jugent nécessaire de réexaminer le caractère et la raison d'être du Traité de Varsovie et ont adopté en juin dernier, à l'occasion d'une réunion du Comité politique consultatif, une décision relative à la transformation progressive de leur alliance en alliance politique.

17. Nous nous félicitons des initiatives symétriques, qu'amorce la Déclaration de Londres, prises par les pays membres de l'OTAN dans le sens d'une transformation de l'Alliance de l'Atlantique Nord, et nous sommes prêts, dans l'esprit le plus constructif, à examiner les idées neuves que cette déclaration contient en matière de renforcement de la sécurité.

18. L'Union soviétique est favorable à un affermissement de l'ouverture et de la transparence dans le domaine militaire, ce qui aiderait à éliminer de nombreux sujets de préoccupation et à voir de manière plus précise les possibilités qui s'offrent de trouver une nouvelle formule de garantie de la sécurité. A cet égard, nous appuyons l'élaboration par les Etats d'un système de mesures propres à accroître la confiance et à permettre un contrôle, ainsi que de critères et paramètres uniques d'ouverture, y compris la mise en pratique du système normalisé de l'ONU en matière de comptabilisation des dépenses militaires.

19. Il importe de procéder à un examen et à une comparaison méthodiques des conceptions défensives des Etats. L'Union soviétique et ses alliés ont pris l'initiative du Séminaire sur les doctrines militaires, qui s'est tenu à Vienne en janvier et février derniers. Ce séminaire a joué un rôle exceptionnel et essentiel dans l'établissement d'un climat de confiance sur les plans militaire et politique, et constitué un nouveau pas important vers une transparence accrue des activités militaires et l'élimination du "stéréotype de l'ennemi". Il a fourni une impulsion complémentaire aux négociations de Vienne et à l'ensemble du processus de désarmement. Nous avons accueilli avec satisfaction la proposition des Etats membres de l'OTAN tendant à organiser une nouvelle rencontre analogue et nous pensons qu'elle devrait avoir pour objet, allant au-delà d'une simple compréhension des aperçus et des évaluations déjà formés, d'attribuer un caractère purement défensif aux doctrines militaires des pays européens.

20. L'Union soviétique est favorable à une globalisation du processus de désarmement qui, à notre avis, suppose l'ouverture de négociations multilatérales qui porteraient sur toutes les catégories d'armements, ainsi qu'une contribution adéquate de tous les pays à la réalisation des objectifs du désarmement, notamment par la transformation de leurs conceptions politiques et militaires.

21. Nous sommes convaincus que pour mener une étude approfondie de la question des conceptions et d'une politique de caractère défensif en matière de sécurité, il est nécessaire de mettre pleinement en oeuvre le potentiel de l'Organisation des Nations Unies - notamment de la Première Commission de l'Assemblée générale et de la Commission du désarmement - en matière de désarmement. Les propositions tendant à confier au Secrétaire général de l'ONU le soin d'effectuer des recherches dans ce domaine semblent également justifiées. L'Union soviétique estime qu'en faisant intervenir l'ONU dans le dialogue, on encouragera tous les Etats à participer activement à la formulation d'un nouveau modèle de sécurité internationale, orienté vers la paix
